

**BioGuard Hibernat<sup>®</sup> Algicide II**

Hors saison

Solution d'algicide pour l'hiver

Empêche la croissance des algues au cours des mois d'hiver  
Permet d'obtenir une eau claire au printemps  
Convient à tous les types de piscine

GARANTIE :

Cuivre, présent sous forme de sulfate de cuivre pentahydrate . . . . . 2,7 %

DOMESTIQUE

N° D'HOMOL. 25603 LOI P.A.

AVERTISSEMENT

POISON

CORROSIF

CONTENU NET : 500mL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Contient des agents stabilisants polyélectrolytiques pour offrir une protection durable  
contre les taches.

KIK HOLDCO COMPANY INC.

33 MacIntosh Blvd.

Concord ON L4K 4L5

1-888-640-7946

## ALGICIDE PRÉVENTIF D'HIVER POUR LES PISCINES

Lorsque **BioGuard® Hibernat® Algicide II** est utilisé selon son mode d'emploi, il prévient la croissance des algues de piscine et contribue à maintenir la clarté de l'eau pendant les mois d'hiver lorsque la piscine est inutilisée. Ce produit est formulé pour convenir à tous les types de piscine assainie au chlore ou au brome et à tous les types de filtre.

### MODE D'EMPLOI :

1. Maintenir l'eau équilibrée selon une trousse d'analyse ou suivre les conseils de votre détaillant BioGuard. Maintenir le pH de l'eau entre 7,4 et 7,8 au cours des mois d'hiver.

2. **Pour prévenir la formation des algues malgré aucune présence d'algue visible :**  
**Piscine couverte durant l'hiver :** Appliquer 120 mL de **BioGuard® Hibernat® Algicide II** par 10 000 L d'eau de piscine en diluant le produit concentré dans 4 L d'eau ou plus et le verser près des zones de grande circulation. Laisser l'eau circuler pendant 2 à 4 heures.  
**Piscine non couverte durant l'hiver :** Faire une application initiale de 60 mL **BioGuard® Hibernat® Algicide II** par 10 000 L d'eau. À chaque semaine, par la suite, appliquer une dose de maintenance de 10 mL par 10 000 L jusqu'à ce que l'eau gèle.

3. **Pour détruire les algues visibles :** Aspirer les feuilles et les autres déchets de l'eau de piscine. Brosser les algues visibles des surfaces avec une brosse appropriée au type de surface. Au besoin, ajuster le pH de l'eau de piscine entre 7,4 et 7,6. Ajouter **BioGuard® Burn-Out®** ou **Burn-Out 35** selon le mode d'emploi du produit pour oxyder les déchets organiques solubles dans l'eau. Laisser l'eau circuler pendant 1 heure. Ensuite, appliquer 120 mL de **BioGuard® Hibernat® Algicide II** par 10 000 L d'eau. Diluer le produit concentré dans 4 L d'eau, ou plus et le verser près des zones de grande circulation. Dans les cas extrêmes si les algues résistent, répéter l'application de **BioGuard® Hibernat® Algicide II** après 2 à 4 jours.

**NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

**PRÉCAUTIONS :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Hautement corrosif. Nocif si ingéré. Peut causer des dommages sévères aux yeux et à la peau. Peut être mortel si ingéré. Ne pas mélanger le produit avec d'autres produits chimiques. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter des lunettes à coque et des gants de caoutchouc lors de la manipulation de ce produit. Peut irriter le nez et la gorge. Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas éliminer les effluents dans un lac, une rivière, un fleuve, un étang ni dans les égouts publics. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, de fumer ou de se rendre aux toilettes.

**PREMIERS SOINS : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le

traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique.

**ÉLIMINATION :** Rincer soigneusement le contenant avant de le jeter. Ne pas réutiliser le contenant. Recycler le contenant vide ou éliminer avec les ordures ménagères. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :** TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

**REMARQUE :** Des dépôts de sels de cuivre peuvent causer des taches sur les surfaces de piscine. Cette probabilité augmente avec le niveau excessif de cuivre. Le niveau de cuivre dans l'eau de piscine ne doit pas dépasser 1 ppm. Surveiller le niveau de cuivre et appliquer **BioGuard® Hibernate® Algicide II**, tel que requis, pour maintenir le niveau de cuivre entre 0,5 et 1,0 ppm.

Brevet Américain No. 5,541,150

Brevet Canadien en instance